



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question Galley Liliane / Berset Alexandre

2022-CE-34

Un comité scientifique pour accompagner la stratégie climatique du canton de Fribourg ?

I. Question

Le canton de Fribourg s'est doté d'un Plan Climat ayant pour ambition d'une part d'assurer les capacités d'adaptation du territoire aux changements climatiques et d'autre part de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) de 50 % d'ici à 2030 et d'atteindre zéro émission nette d'ici 2050.

Or atteindre ces objectifs implique non seulement des mesures fortes et ambitieuses mais également un suivi rigoureux de leurs effets et une adaptation régulière du dispositif en fonction des dernières connaissances scientifiques. A cet effet, nous estimons que l'expertise d'un comité scientifique climat s'avèrerait très utile.

La Suisse dispose d'expertes et d'experts renommé-e-s dans les différents domaines liés aux changements climatiques (la climatologue Martine Rebetez et le Professeur d'économie de l'environnement Philippe Thalmann pour ne citer qu'eux) qui pourraient faire partie de ce comité. A titre d'exemple, le canton du Valais (<https://www.vs.ch/web/agenda2030/gouvernance-plan-climat>) et la Ville de Bienne (<https://www.biel-bienne.ch/fr/details.html/29/news/2700>) se sont déjà dotés de conseils scientifiques.

Au vu de ce qui précède, nos questions sont les suivantes :

1. Le Conseil d'Etat envisage-t-il de mettre sur pied un comité scientifique climat ?
 - > Si oui, quel sera son cahier des charges et à quelle échéance ce comité scientifique sera-t-il opérationnel ?
 - > Si non, quelles en sont les raisons ?
2. Le Conseil d'Etat est-il prêt à entamer des discussions avec d'autres cantons en vue d'un comité scientifique de portée intercantonale, afin de profiter des synergies possibles ? Si non, pourquoi ?

2 février 2022

II. Réponse du Conseil d'Etat

1. Le Conseil d'Etat envisage-t-il de mettre sur pied un comité scientifique climat ?

Dès le début des travaux sur sa stratégie climatique, le Conseil d'Etat a été soucieux d'être accompagné par des expert-e-s en matière de climat. Lors de son atelier de réflexion qui a eu lieu au printemps 2019, le Conseil d'Etat avait été accompagné par le Professeur Martin Beniston, climatologue, professeur honoraire à l'Université de Fribourg et de Genève et ancien vice-président du Groupe d'experts inter-gouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). La professeure Martine Rebetez, climatologue et professeure à l'Université de Neuchâtel et à l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage, a, elle, participé au premier « climat lunch »¹ afin de donner la ligne directrice de ces événements, présentant des données scientifiques et actuelles (« Evidence based policy »). C'est également Mme Rebetez qui a présenté les [scénarios climatiques](#) qui constituent la base de travail pour le volet *adaptation* du Plan Climat cantonal fribourgeois (PCC). En outre, le rôle de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) est également à rappeler en matière de documentation et de transmission aux cantons des données scientifiques, notamment en ce qui concerne les données du GIEC et la stratégie d'adaptation. Pour cette dernière, les travaux du National Centre for Climate Services (NCCS) présentent notamment des informations cantonales sur le changement climatique et l'adaptation au changement climatique ainsi que des programmes pilotes qui ont pour objectifs d'aider les cantons et les communes à s'adapter concrètement aux modifications du climat.

Le Service de l'environnement (SEn), avec sa section Climat, a comme mission de planifier la stratégie climatique cantonale et de coordonner sa mise en œuvre. Dans le cadre de ses activités, la section dédiée échange régulièrement avec d'autres cantons, notamment avec les représentant-e-s des Plans climat des cantons romands. Dans le cadre de ces échanges, une intensification des discussions a eu lieu avec le Canton du Valais pendant le 2^e semestre 2021 afin de connaître la possibilité de rejoindre le [comité scientifique du Valais](#) déjà existant, comme relevé dans le texte de la question parlementaire. En effet, il paraît sensé et pertinent de mutualiser certaines démarches des cantons, d'autant plus en matière d'expertise scientifique, les expert-e-s reconnu-e-s sur le plan romand étant déjà partie prenante de plusieurs groupes. Cette approche permettra d'éviter la création de doublons et d'étendre le comité actuel à un comité régional. D'autant plus que d'autres discussions sont en cours avec le canton du Jura pour rejoindre également le comité existant.

Faisant suite aux échanges avec le canton du Valais, une validation formelle de la participation du Canton de Fribourg aux travaux du comité scientifique mis sur pied par le Valais a été transmise le 11 janvier 2022. Une première rencontre entre les membres du comité scientifique et la section Climat du SEn a eu lieu le 22 février 2022. Les aspects de gouvernance et les effets en termes de charge de travail supplémentaire ont été à l'ordre du jour de cette séance. Un document présentant les objectifs de la participation du canton de Fribourg sera rédigé et soumis au comité scientifique pour approbation. La mutualisation devrait être idéalement effective d'ici la fin de l'année.

¹ Les [climat lunches](#) sont des temps d'information et d'échange sur les changements climatiques et ses enjeux. Au nombre de 9, organisés par le SEn entre 2019 et 2022, ils ont lieu sur l'heure de midi et sont destinés à tous les employé.e.s de l'administration cantonale afin de les sensibiliser et les informer sur cette thématique.

Concernant le cahier des charges de cet organe, la mutualisation devrait engendrer la reprise totale ou partielle des éléments déjà formalisés dans le cadre de la création du comité scientifique du Valais. Comme indiqué plus haut, la première rencontre a permis de commencer les discussions autour de la formalisation des aspects de la participation du canton de Fribourg à ce comité. A ce jour, le comité scientifique a pour tâche de fournir aux décideurs et aux autorités les conseils d'experts indépendants les plus pertinents, fondés sur des données scientifiques et actuelles (« Evidence based policy »). Ainsi, le comité scientifique forme des recommandations non contraignantes sur la manière dont le canton (du Valais) doit effectuer la transition vers une économie à faible intensité de carbone, résilient au climat et durable écologiquement ainsi que socialement. Il évalue également les travaux de développement du Plan climat valaisan et peut apporter son expertise dans des thématiques précises (biodiversité, politiques publiques, etc.).

Le futur comité régional sera voué à évoluer avec la venue d'expert-e-s supplémentaires de domaines encore non couverts, comme c'est notamment le cas avec les aspects juridiques. Des échanges à ce sujet ont déjà eu lieu entre les différents cantons concernés (VS, FR, JU) dans le cadre de la coordination intercantonale des cantons romands. Le SEN a signé une convention de partenariat avec l'Université Fribourg². Cette information a été transmise aux responsables du comité scientifique existant en Valais, afin que les compétences des expert-e-s de l'Université dans son ensemble et des hautes écoles présentes sur le territoire fribourgeois soient prises en compte dans la sélection de possibles nouvelles candidatures.

Signalons encore l'existence d'un COPIL climat, qui est composé des représentants des Directions de l'Etat et chargé, entre autres, d'assurer l'orientation stratégique et de suivre la mise en œuvre du PCC. Par ailleurs, l'avant-projet de loi sur le climat soumis à consultation publique entre septembre et décembre 2021 contient des dispositions sur la création d'une commission consultative pour le climat. Celle-ci serait composée de représentant-e-s des milieux intéressés, qu'ils soient professionnels, associatifs ou politiques, ainsi que des communes. Cette commission serait elle aussi sollicitée dans le cadre de l'évaluation du PCC et de l'élaboration des prochaines générations du PCC ainsi que de leur déploiement.

2. *Le Conseil d'Etat est-il prêt à entamer des discussions avec d'autres cantons en vue d'un comité scientifique de portée intercantonale, afin de profiter des synergies possibles ? Si non, pourquoi ?*

Oui, dans le sens des réponses données à la première question. La mutualisation envisagée ci-dessus représenterait une première étape dans les travaux intercantonaux en matière d'expertise scientifique dans l'attente de décisions émanant de la Conférence des chefs des services de la protection de l'environnement (KVU/CCE) et son Cercle Climat dans la mise en place d'une démarche à l'échelon intercantonal.

14 juin 2022

² Cette convention a été signée en 2021 avec l'Environmental Sciences Humanities Institute de l'Université de Fribourg. Elle inclut une participation aux réflexions sur la plateforme monplanclimat.fr.ch ainsi qu'une participation aux développements, à la révision et à la réflexion du Plan climat cantonal.